

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 42/09

1



1. Syndicats : Bientôt les décrets sur la transparence des comptes
2. François Chérèque : « Il faut une réforme globale des retraites »
3. Emprunt : les pistes des syndicats
4. La négociation sur le dialogue social dans les TPE s'annonce difficile
5. L'Etat va subventionner massivement le nouveau contrat unique d'insertion
6. Hormis l'automobile, le redémarrage de l'industrie est très lent
7. La CFE-CGC évite de justesse une guerre des chefs
8. Dialogue social dans les TPE : le Medef cherche la martingale
9. Fillon : le chômage progressera "une partie de 2010
10. Les défaillances touchent des PME de taille de plus en plus importante
11. Crise : les Français ne voient pas le bout du tunnel
12. CGC : Van Craeynest en passe de sauver sa place
13. La loi formation pro bouclée
14. Taxe professionnelle : des députés UMP "réécrivent" le texte
15. Larcher veut que les syndicats contribuent à la loi
16. Ecosyndicaliste
17. Larcher veut que les syndicats contribuent à la loi
18. Les intentions d'embauche en CDI en hausse de 5,2% au troisième trimestre, selon l'ACOSS
19. Les chambres de commerce investies sur l'emploi des seniors
20. Plus d'un milliard d'hommes souffrent de la faim dans le monde
21. « L'euro va payer durablement la faiblesse du dollar »
22. Les gagnants et les perdants de la chute du dollar

L'Humanité 12 octobre 2009

### **Syndicats : Bientôt les décrets sur la transparence des comptes**

Les décrets de transparence des comptes des syndicats et du patronat devraient être publiés au Journal Officiel "entre la fin octobre et la mi-novembre" indique le ministère du Travail. Examinés le 15 octobre par la Commission nationale de la négociation collective, ils préciseront les nouvelles obligations des partenaires sociaux qui découlent de la loi d'août 2008 sur la représentativité syndicale.

3

Les Echos 12 octobre 2009

### **François Chérèque : « Il faut une réforme globale des retraites »**

Hier, sur iTélé, le secrétaire général de la CFDT, a insisté sur la nécessité de « discuter sur une réforme globale pendant au moins un an » et fustigé la « responsabilité » de l'Etat actionnaire chez France Télécom.

« La responsabilité de l'Etat actionnaire est engagée. » Invité hier de l'émission « 17 Heures Politique », organisée par iTélé en partenariat avec « Les Echos », François Chérèque a souligné l'implication de l'Etat dans les difficultés actuelles de France Télécom, après la vague de suicides survenue dans l'entreprise : « La mission donnée à France Télécom [NDLR : par l'actionnaire public] a été uniquement de développer la rentabilité financière », dénonce-t-il. Et le secrétaire général de la CFDT de pointer la responsabilité de Thierry Breton, tour à tour PDG (2002-2005) puis ministre de tutelle (2005-2007) : « De nombreux salariés de France Télécom me disent que c'est l'arrivée de Thierry Breton avec des objectifs uniquement financiers et la suppression des ressources humaines locales qui a tout changé » dans l'entreprise.

Au-delà de France Télécom, « l'action syndicale est plus dans les entreprises aujourd'hui. Elle ne peut pas se limiter aux manifestations », a insisté François Chérèque, en défendant la stratégie de la CFDT engagée ces derniers mois, à savoir « passer plus de temps auprès des salariés, des militants. » Pour le responsable syndical, qui prépare son prochain congrès en juin 2010, il s'agit d'utiliser au niveau local « ce qui a été obtenu au niveau national » (amélioration du chômage partiel, notamment), alors que des centaines de plans sociaux sont débattus. Une mobilisation d'autant plus nécessaire que « 40 % des suppressions d'emplois ne sont pas justifiées par la crise ». L'objectif de la CFDT est de « faire la démonstration qu'elle est soutenue par les salariés », alors que se met en œuvre la réforme de la représentativité syndicale. « Le syndicalisme est à un tournant », souligne François Chérèque, car les syndicats vont désormais « tirer leur légitimité de l'élection. » Le feu aux poudres

Le leader de la CFDT a aussi mis en garde le gouvernement et le patronat sur la sortie de crise : « Le jour où l'économie repartira, il faudra un retour pour les salariés qui ont assumé tous les efforts. Il y aura des revendications fortes et un risque de révolte sociale. 1936 est arrivé après 1929. Cette fois, on n'attendra pas sept ans. » Dans ce contexte, la réforme des retraites de 2010 pourrait mettre le feu aux poudres, surtout si « la seule mesure, c'est de relever l'âge de la retraite. » Pour François Chérèque, le gouvernement ne peut pas se contenter d'une « micro réforme », « il faut une réforme globale qui se discute au moins sur un an. Il faut aller très loin. » Et le leader syndical d'interroger : « Faut-il fusionner les régimes de base et complémentaires ? Faut-il laisser davantage de choix aux salariés ? » Le ministre des Affaires sociales, Xavier Darcos, souhaite que les choses « bougent » avant l'automne 2010.

Le Figaro 12 octobre 2009

## **Emprunt : les pistes des syndicats**

Universités, maisons de retraite, bâtiment, formation, recherche et développement... Les représentants des salariés ciblent les « secteurs d'avenir » à privilégier.

Xavier Darcos et Éric Woerth reçoivent aujourd'hui pendant deux jours syndicats et patronat pour recueillir leurs idées sur les « secteurs d'avenir » qui seront financés par l'emprunt national annoncé par Nicolas Sarkozy. « Ces rencontres sont tournées vers l'écoute des organisations » , justifie l'entourage du ministre du Travail.

François Chérèque, accompagné de Gaby Bonnard, secrétaire national chargé des questions économiques à la CFDT, ouvrira le bal des consultations. « Cet emprunt n'a d'intérêt que s'il vise à financer des dépenses d'investissements qui préparent vraiment l'avenir, comme la modernisation des universités, une meilleure complémentarité entre recherche privée et recherche publique, le développement du fret ferroviaire, explique Gaby Bonnard, le M. Emprunt. Mais, compte tenu du déficit public, il y a un risque qu'il serve aussi à financer des dépenses courantes. »

La CFDT va relever « le manque de cohérence et de coordination » des outils créés pour accompagner la sortie de crise : le fonds stratégique d'investissement (FSI), les États généraux de l'industrie, lancés jeudi, le fonds Oséo-Anvar de soutien aux PME. « Cette profusion n'aide pas à la compréhension du grand public », ajoute Gaby Bonnard.

C'est Jean-Claude Mailly qui dévoilera ensuite aux ministres du Travail et du Budget les desiderata de son organisation. « Il faut veiller à ce que les plus aisés n'en profitent pas » , explique le patron de FO, qui cible des pistes de financement « économiques (stratégie industrielle, recherche, innovation) et sociales (dépendance, formation et retraites) ». Jean-Claude Mailly propose ainsi de consacrer une partie des recettes de l'emprunt au fonds de réserve des retraites, créé en 1999 pour alléger le besoin de financement du régime général dès 2020 mais aujourd'hui fort peu alimenté.

Xavier Darcos et Éric Woerth finiront aujourd'hui leur tour de table avec Bernard Van Craeynest, le président de la CFE-CGC. Pour lui, « un effort exceptionnel des pouvoirs publics se justifie d'autant plus que le fossé se creuse entre les États-Unis et la France dans la recherche-développement innovation, notamment dans les Ntic, les biotechnologies » . Le patron de la centrale des cadres propose que le grand emprunt serve à « porter immédiatement l'effort en matière de recherche à 3 % du PIB » . Il espère qu'il servira aussi à financer des « dépenses sociales porteuses d'avenir », comme la rénovation des structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes, l'accompagnement des salariés licenciés ou la réindustrialisation du territoire.

La CGT ayant choisi de pratiquer la politique de la chaise vide, c'est Jacques Voisin qui clôturera demain le bal des consultations syndicales. Bien que « dubitatif sur l'intérêt de recourir à un emprunt » , le président de la CFTC militera pour financer « trois types de dépenses de réponse immédiate à la crise tournées vers l'emploi » . À court terme, il demande que des fonds soutiennent l'activité dans le bâtiment, via « un plan de construction de campus étudiant ou de maisons de retraite » . Il suggère de favoriser à moyen terme de nouvelles recherches en matière de développement durable, comme « la culture du chanvre », notamment pour la construction.

Et qu'un effort soit fait à long terme en direction de la « recherche tous azimuts » et de la formation des salariés. « Il ne faudrait pas que cet emprunt bénéficie encore aux plus aisés », prévient Jacques Voisin, « inquiet » de la charge que fera peser le grand emprunt sur le déficit. Et donc de l'ardoise qu'il laissera aux générations futures...

La Tribune 12 octobre 2009

### **La négociation sur le dialogue social dans les TPE s'annonce difficile**

Les partenaires sociaux se retrouvent demain pour plancher sur l'amélioration du dialogue social dans les petites entreprises.

5

La forme est anodine, le sujet explosif. En se retrouvant demain matin au Medef pour un groupe de travail sur le « dialogue social » dans les très petites entreprises, patronat et syndicats ouvriront probablement le dossier le plus compliqué de leur série de discussions automnales.

L'objectif est double. Tout d'abord, dans la droite ligne de la réforme de la représentativité d'août 2008, les partenaires sociaux doivent imaginer un mécanisme permettant de mesurer l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 10 salariés. « C'est très clairement la commande du gouvernement, qui craint que les seuils de représentativité prévus dans la loi d'août 2008 ne soient attaqués devant les tribunaux si une large part des entreprises et de leurs salariés en sont exclus », précise un responsable patronal. Autre volet de la discussion, la création d'instances de représentation pour des salariés qui, en raison de la taille des entreprises qui les emploient, ne disposent pas de délégués du personnel et, a fortiori, de comité d'entreprise.

Seul problème, patronat et syndicats divergent profondément sur le thème à traiter en priorité, les premiers souhaitant d'abord régler la question de l'audience quand les seconds préfèrent réfléchir avant tout à leur implantation dans les petites structures. « Pour nous, c'est de l'organisation du dialogue social que doit découler la mesure de l'audience. Pas l'inverse », souligne Gabrielle Simon, de la CFTC. « On peut imaginer des dispositifs transitoires avec des délégués extérieurs aux entreprises, mais la priorité, c'est bien de créer des lieux de représentation collective », renchérit Laurent Berger, en charge de la discussion à la CFDT.

#### Divisions

Le terrain d'entente risque d'être d'autant plus compliqué à trouver que le camp patronal est profondément divisé. Les fractures apparues en 2001 n'ont, en effet, jamais été totalement refermées. À l'époque, l'Union professionnelle de l'artisanat (UPA) avait signé un accord prévoyant une contribution employeur pour financer le dialogue social dans l'artisanat. Un accord attaqué, sans succès, à plusieurs reprises en justice par le Medef et la CGPME, hostiles à ce prélèvement. Ils pourraient être tentés de profiter de l'occasion pour essayer, une fois de plus, d'enterrer l'accord de 2001, quitte à fâcher l'UPA. Certains syndicats de salariés, qui veulent obtenir plus qu'en 2001, pourraient s'aligner sur le Medef et la CGPME. Plusieurs séances du groupe de travail, suivies de négociations en bonne et due forme, ne seront pas de trop ?

Les Echos 12 octobre 2009

### **L'Etat va subventionner massivement le nouveau contrat unique d'insertion**

Le 1er janvier, le dispositif des emplois aidés va être simplifié et assoupli avec la création du contrat unique d'insertion.

Martin Hirsch veut éviter que la réforme se traduise par une rupture de charge. 360.000 contrats sont déjà budgétés pour 2010, avec un taux de subvention exceptionnel de 90 %.

Compte tenu des sombres perspectives de l'emploi, il n'est pas question pour le gouvernement de gripper la machine des contrats aidés. Le projet de loi de Finances pour 2010 le confirme.

Le nombre de contrats budgétés l'année prochaine atteindra 360.000 dans le secteur non marchand (contre 330.000 en 2009) et 50.000 dans le secteur marchand. Les documents budgétaires précisent en outre que le taux de prise en charge par l'Etat restera à 90 % pour le non-marchand et sera même porté « exceptionnellement » à 105 % pour les chantiers d'insertion. La subvention avait été relevée de 70 % à 90 % au printemps dernier dans le cadre des mesures anticrise. Un niveau exceptionnel, qui s'inscrit donc finalement dans la durée. Le gouvernement veut éviter toute rupture de charge en fin d'année. Car, outre les difficultés financières des employeurs, une réforme ambitieuse des contrats aidés va entrer en vigueur au 1er janvier. Assez consensuelle, elle a été lancée par Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives, en parallèle à celle du RSA à la suite du « Grenelle de l'insertion » : il s'agit d'unifier les différents contrats aidés actuels en créant le contrat unique d'insertion (CUI).  
Accompagnement renforcé

Cette simplification est assortie d'un assouplissement des règles pour les employeurs sur la durée hebdomadaire de travail et du contrat, notamment, mais aussi d'un accompagnement renforcé du salarié (lire ci-contre). Il n'empêche : pour tout changement de dispositif, la transition comporte un risque d'attentisme des administrations, des associations et des collectivités locales. C'est ce qui avait conduit le gouvernement à différer de six mois l'entrée en vigueur du CUI. L'exécutif garde un très mauvais souvenir du plan de cohésion sociale, qui, en 2005, avait été marqué par une montée en charge beaucoup trop lente des nouveaux contrats aidés (contrat d'avenir). Pour éviter cet écueil, les textes réglementaires nécessaires sont prêts ou en cours de finalisation. Le décret d'application prévu par la loi doit être examiné demain par le Conseil d'Etat et devrait être publié avant la fin du mois. La « circulaire de programmation » sortira au début du mois prochain, pour que les arrêtés préfectoraux soient publiés avant la fin novembre. Et dès à présent, une autre circulaire est prête à être publiée pour mobiliser les préfets : « Compte tenu de la situation générale de l'emploi, vous vous attacherez en priorité à éviter toute rupture entre la prescription des anciens contrats et du CUI, et à maintenir en fin d'année un rythme de mobilisation et de prescription important », souligne ce document, dont « Les Echos » ont eu connaissance.

Il est demandé à chacun des préfets de région d'adresser avant le 15 novembre leur plan de déploiement des contrats aidés et de mobilisation du service public de l'emploi. Ils doivent aussi « engager sans délai » la négociation des conventions avec les conseils généraux, avec « la nécessité absolue » de les signer « avant la fin de l'année ». Les départements sont en effet invités à cofinancer les contrats aidés (en majorant encore le taux de prise en charge) accordés à des bénéficiaires du RSA.

Un système plus simple Le régime juridique du contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et celui du contrat initiative emploi (CIE) vont être harmonisés dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI) aux modalités très souples. Le contrat d'avenir, réservé aux minima sociaux et jugé, de ce fait, trop stigmatisant, est supprimé. Pour les CDD comme pour les CDI, la durée de travail hebdomadaire pourra varier entre 20 et 35 heures, et le contrat pourra être prolongé au-delà de 24 mois (seniors et handicapés). Un tuteur sera désigné et un bilan des actions de formation devra être dressé. Tout salarié en contrat aidé pourra bénéficier de périodes d'immersion en entreprise avec maintien de sa rémunération.

## **Hormis l'automobile, le redémarrage de l'industrie est très lent**

La production manufacturière a nettement progressé en août (+ 1,9 % par rapport à juillet) pour le quatrième mois d'affilée, selon l'indice de l'Insee. Mais ce rebond est très lié à la prime à la casse dans l'automobile.

Et de quatre ! Après la purge de l'hiver dernier, la production manufacturière a progressé en août pour le quatrième mois de suite. Le rebond a d'ailleurs été plus vigoureux qu'attendu, à + 1,9 % par rapport au mois précédent, selon l'indice de l'Insee. Il suit une croissance (révisée à la hausse) de 0,8 % en juillet. En intégrant l'énergie, la production industrielle progresse, elle, de 1,8 % sur un mois. « Le redémarrage industriel est confirmé », explique Sandrine Duchêne, chef de département de la conjoncture de l'institut statistique. Cette performance est de bon augure pour la croissance du produit intérieur brut au troisième trimestre. Les déstockages arrêtant de pénaliser la croissance, l'Insee anticipe une hausse de 0,5 % du PIB.

Le réamorçage de l'activité industrielle est toujours très lié à l'automobile, dopé par les primes à la casse en France et en Allemagne. Tout en restant faible, la production automobile a crû de 18 % sur un mois, en tenant compte de la correction « particulièrement délicate en août » des variations saisonnières. A lui seul, ce secteur génère les deux tiers de la croissance de la production manufacturière en août. « Après s'être totalement arrêtées, des usines se remettent à tourner depuis le printemps, surtout pour les petits véhicules, confirme-t-on au Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Les stocks ont été totalement écoulés et les véhicules produits aujourd'hui sont tous des véhicules commandés. » Signe encourageant, les immatriculations de voitures particulières neuves sont remontées de 7,3 % en septembre par rapport à août. Au-delà de l'automobile, évoquer une reprise générale de l'activité est en revanche prématurée. La situation reste contrastée entre des biens intermédiaires qui progressent (+ 2 %) et des biens d'équipement qui se replient (- 1 %). Le textile souffre particulièrement (- 5,6 % sur un mois, - 32 % sur un an). « L'habillement est victime d'arbitrages défavorables dans la consommation des ménages, explique Emmanuelle Butaud-Stubbs, directrice générale de l'Union des industries textiles (UIT). Du coup, nos distributeurs réduisent leurs commandes et sont de plus en plus sensibles aux prix, ce qui favorise la production chinoise. » Dans l'aéronautique, « les carnets de commandes sont en baisse, ce qui a eu un impact sur la production dès cet été alors que nous anticipions un recul plutôt pour l'hiver prochain », note de son côté Karine Berger, directrice des études chez Euler Hermes. Rebond fragile

Si le rebond est incontestable, le recul de l'industrie avoisine encore 12 % par rapport à l'an dernier. Qui plus est, ce rebond est fragile. « Après le déstockage, la rentrée de septembre reste difficile pour les industriels, ajoute Karine Berger. Quel que soit le secteur, toutes les entreprises sondées par Euler Hermes ces dernières semaines constatent que leur activité ne repart pas vraiment et que les carnets de commandes restent faibles. » Au quatrième trimestre, « la fin de la prime à la casse allemande devrait ralentir la production automobile, une fois toutes les commandes honorées », anticipe Pierre-Olivier Befy, chez Exane BNP Paribas.

Du côté de Bercy, on reste tout de même serein pour les prochains mois : « Un essoufflement d'ici à la fin de l'année paraît peu probable compte tenu des effets à venir du plan de relance français et des stimulus budgétaires et monétaires à l'international », indique-t-on au ministère de l'Economie.

Le Figaro 13 octobre 2009

## La CFE-CGC évite de justesse une guerre des chefs

Le compromis en vue règle les querelles de personne mais pas les questions de fond.

Semaine de toutes les tractations à la CFE-CGC ! C'est après demain que Bernard Van Craeynest, le président sortant, passera son « grand oral » devant sa fédération d'origine, celle de la métallurgie. Sans son soutien, il ne pourra pas briguer, comme il le souhaite, un second mandat en février 2010. Or tous les « métallos » du syndicat des cadres ne sont pas ses fervents supporters...

8

D'après nos informations, un compromis serait en passe d'être trouvé entre les partisans de la ligne Van Craeynest et ceux de la ligne contestataire. Les premiers souhaitent, à terme, faire de la centrale des cadres un syndicat généraliste, en passant des alliances avec d'autres confédérations comme la CFTC ou l'Unsa. Les seconds veulent que la CFE-CGC reste catégorielle, c'est-à-dire qu'elle continue à cibler les cadres et rien que les cadres, pour s'y renforcer. Le tout sur fond de réforme de la représentativité syndicale, qui menace de mort pure et simple les petits syndicats.

Le bureau de la fédération métallurgie a ainsi rédigé un « contrat d'engagement pour l'avenir de la CFE-CGC » – dont Le Figaro a obtenu une copie – que Bernard Van Craeynest devra accepter jeudi pour recevoir l'investiture de sa fédération. Une charte en six points tout sauf contraignante, qui permettra à chaque camp de pouvoir crier victoire et qui évitera à la fédération d'imploser en deux. S'il accepte ce contrat, le président sortant de la centrale devra « mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la représentativité de la CFE-CGC (...) en 2013 dans les 4 secteurs d'activité : industrie, commerce, services, construction » mais aussi « conforter notre position de leader en tant que syndicat de l'encadrement ». Ces deux points du texte valident donc, sans le dire, le positionnement de la CFE-CGC comme syndicat catégoriel, comme le réclamaient les opposants à la stratégie « généraliste » de son président.

Une liste alternative

Mais cette stratégie est donc valable jusqu'en 2013, échéance qui correspond à la pleine entrée en vigueur des nouvelles règles de représentativité. Pour la suite, aucune porte n'est fermée. Le candidat de la métallurgie devra, en effet, « en parallèle, poursuivre les démarches entamées (...) visant à préparer le futur paysage syndical, pour proposer une alternative crédible au modèle bipolaire CGT CFDT ». Bref, continuer à bâtir la « troisième force syndicale », piste qui satisfait les tenants d'une CFE-CGC généraliste.

« Il y a tout et son contraire dans ce texte », reconnaît l'un des membres de l'équipe Van Craeynest, peu satisfait que la ligne ainsi définie ne tranche pas parmi les deux options en débat depuis des mois. Le principal intéressé trouve ce contrat peu contraignant et compatible avec ses objectifs. Pour autant, même si les « métallos » se réconcilient autour de sa candidature, Bernard Van Craeynest n'est pas assuré d'un second mandat. Ses opposants sont loin d'avoir déposé les armes. « Il est prêt à signer n'importe quoi pour être investi, persifle l'un d'entre eux. Il doit s'engager publiquement, devant la presse, à privilégier la piste catégorielle car il a déjà montré qu'il pouvait faire l'inverse des engagements qu'il avait pris. »

Une « liste alternative » sera conduite par Philippe Jaeger, le président de la fédération chimie qui voit au passage son rêve de s'allier avec Gabriel Artero, son homologue de la métallurgie, voler en éclats. « Artero a décidé de ne rien décider pour préserver la paix dans sa fédération, regrette-t-il. Mais le débat entre centrale catégorielle et généraliste n'est pas tranché, il n'est que reporté au congrès de Reims. »

**Les Echos 13 octobre 2009**

## **Dialogue social dans les TPE : le Medef cherche la martingale**

Les partenaires sociaux se retrouvent ce matin pour lancer le groupe de travail sur le dialogue social et la mesure de la représentativité dans les TPE (moins de 10 salariés). Un casse-tête pour le patronat. D'un côté, l'UPA (artisans) défend, comme la CFDT et la CGT, la création au niveau des branches et/ou des territoires de commissions paritaires et inter-entreprises dédiées, financées par une nouvelle cotisation employeur et dont les représentants syndicaux seraient élus par les salariés des TPE concernées.

9

De l'autre, la CGPME est opposée à une nouvelle cotisation et juge peu opportun d'organiser une représentation collective des salariés de TPE. Elle souhaite donc s'en tenir à la seule mesure de l'audience syndicale, par un scrutin dédié.

Au milieu, le Medef, divisé, entretient le flou. Vendredi, l'organisation de Laurence Parisot a toutefois évoqué, lors d'une réunion de travail entre délégations patronales, une troisième piste : selon nos informations, les puissantes fédérations de la métallurgie (UIMM) et du bâtiment (FFB) y ont présenté l'idée d'un abaissement de 11 à 5 salariés du seuil à partir duquel les entreprises doivent se doter d'un délégué du personnel (DP). « Il faut organiser la représentation du personnel, mais au niveau de l'entreprise, pas à l'extérieur », défend l'UIMM. « C'est un piège »

Un tel abaissement du seuil permettrait, en théorie, d'organiser le dialogue sans créer de nouvelle cotisation. « Ce n'est là qu'une piste parmi d'autres. L'heure est au " brainstorming " », tempore un proche de Laurence Parisot.

Reste que cette piste pourrait vite s'imposer si les grosses fédérations continuent de la pousser. Elle est toutefois rejetée par les syndicats. « C'est un piège, un marché de dupes. La mesure serait inappliquée car aucun salarié ne voudra être candidat et le patronat le sait. C'est déjà pour cela que 80 % des entreprises de 11 à 20 salariés n'ont pas de délégué », insiste Laurent Berger (CFDT).

Nouvel Obs 13 octobre 2009

## **Fillon : le chômage progressera "une partie de 2010"**

"Il faut qu'il y ait entre 1,5 et 2% de croissance pour que le chômage se réduise", estime le Premier ministre, selon qui la progression du Produit intérieur brut sera "sans doute" de "plus de 1%" cette année.

Le Premier ministre François Fillon a estimé mardi 13 octobre sur RTL que le chômage continuerait de progresser "au moins pendant une partie de 2010", mais que cette augmentation serait "beaucoup moins forte que ces derniers mois". "Tant qu'on n'a pas trouvé les niveaux de croissance suffisants, on aura encore une augmentation du chômage, même si elle va être beaucoup moins forte que ces derniers mois", a déclaré François Fillon. "Au moins pendant une partie de 2010, on aura une augmentation du chômage", a-t-il continué. "Il faut qu'il y ait entre 1,5 et 2% de croissance pour que le chômage se réduise", a aussi estimé le Premier ministre. La croissance en 2010, prévue à 0,75 %, sera "sans doute" de "plus de 1%", a-t-il affirmé, ajoutant que "le plus dur de la crise financière est passé".

## Sortie de la récession

"On n'est plus en récession depuis le deuxième trimestre 2009", a indiqué François Fillon tout en parlant d'un "filet de croissance". "Les prévisions que je fais pour l'année 2010, les économistes disent qu'elles sont trop prudentes et qu'on aura sans doute plus de 1% de croissance", a-t-il poursuivi. "Le plus dur de la crise financière est derrière nous", a également dit le Premier ministre. Après quatre trimestres de croissance négative, l'économie française est sortie de la récession au deuxième trimestre, avec une progression du produit intérieur brut (PIB) de 0,3%. Le gouvernement a fondé son projet de loi de finances pour l'an prochain sur une progression du PIB de 0,75% scellant la fin de la sévère récession endurée cette année (-2,25%). Le taux de chômage, nettement reparti à la hausse depuis 2008 après un point bas à 7,1%, devrait progresser encore fortement selon l'Insee, qui prévoit pour la fin de l'année 9,7% en métropole et 10,1% avec les départements d'outre-mer.

10

"Il faut faire cette réforme maintenant"

François Fillon a également exclu mardi tout report de la réforme de la taxe professionnelle, à laquelle s'opposent de nombreux élus, dont certains de la majorité. "Il n'est pas question de reporter cette décision", a prévenu le chef du gouvernement. Selon lui, "il faut faire cette réforme maintenant parce que la crise économique et financière est un formidable accélérateur du déplacement de la richesse des pays industrialisés de l'Europe vers l'Asie". "La production industrielle des pays développés a chuté de façon vertigineuse à cause de la crise économique et elle commence tout doucement à remonter. Il va falloir plusieurs années pour qu'elle retrouve le niveau qui était celui au moment de la crise." Mais, a ajouté François Fillon, "quand vous regardez la même courbe dans les pays émergents et dans les pays d'Asie, vous vous apercevez que c'est juste un petit accident de parcours dans une progression qui a déjà repris". Alors que certains élus ont demandé un report de six mois pour en analyser les effets, il a répliqué : "Cela fait des années qu'on discute de cette question". Les entreprises "paient un impôt qu'elles sont les seules à payer quasiment dans le monde, qui est basé sur l'investissement, dont tout le monde reconnaît qu'il est absurde. Il faut le supprimer", a noté le Premier ministre. "Ça sert à quoi de défendre la taxe professionnelle si demain il n'y a plus d'entreprise pour la payer ?"

Les Echos 13 octobre 2009

### **Les défaillances touchent des PME de taille de plus en plus importante**

Le nombre de défaillances d'entreprise a grimpé de 12 % au troisième trimestre 2009 par rapport à la même période de l'an dernier, avec 12.508 cas, indique la société Altares. Au quatrième trimestre, quelque 20.000 défaillances devraient être enregistrées. Si les très petites entreprises représentent l'essentiel des faillites, le nombre de défaillances des sociétés de 10 à 199 salariés est en hausse de 26 %. Si les très petites entreprises représentent l'essentiel des faillites, le nombre de défaillances des sociétés de 10 à 199 salariés est en hausse de 26 %.

Il y a deux manières de regarder les 12.508 procédures de redressement ou de liquidation judiciaires qui ont été ouvertes par les tribunaux au cours du troisième trimestre 2009, selon le bilan que publie ce matin Altares, société spécialisée dans l'information sur les entreprises. Les pessimistes diront que les défaillances restent à des niveaux record, bondissant encore de 12 % par rapport à l'été 2008, période durant laquelle elles avaient déjà fortement grimpé avec le début de la crise. Les optimistes regarderont plutôt le mouvement de décélération du nombre de défaillances depuis quelques mois : la croissance était de 21 % au premier trimestre de 2009, puis de 15 % au deuxième.

« Les clignotants sont passés du rouge vif à l'orange », résume Thierry Millon, responsable des études d'Altares. Bien trop tôt, donc, pour se réjouir. D'autant que les prochaines semaines pourraient être particulièrement sinistrées, les entreprises prenant parfois des décisions douloureuses avec la clôture des comptes annuels. Altares table sur quelque 20.000 défaillances au quatrième trimestre, soit environ 25 % de plus qu'il y a un an. Cela porterait le total à environ 65.000 sur 2009, un niveau qui n'avait pas été atteint lors de la récession de 1993. 47.600 salariés concernés

Du trimestre qui vient de s'achever, il ressort que si les très petites entreprises représentent toujours l'essentiel des faillites (92 % ont lieu chez les sociétés de moins de 10 salariés), les PME de 10 à 199 salariés payent un lourd tribut à la crise : le nombre de défaillances de sociétés de plus de 10 salariés a progressé de 26 %, avec 1.013 cas recensés. « Les défaillances de PME ont donc augmenté deux fois plus rapidement que pour les TPE », constate Thierry Millon.

Cette tendance se lit également à travers les effectifs des entreprises concernées : 47.600 salariés ont été touchés par les procédures de redressement ou de liquidation des trois derniers mois, soit une hausse de 21 % sur un an. Si les entreprises de taille moyenne commencent à leur tour à souffrir, c'est qu'elles sont largement représentées dans les secteurs les plus affectés par la crise. C'est le cas de l'industrie manufacturière (17 % de défaillances en plus au troisième trimestre, + 40 % sur neuf mois), qui entraîne avec elle d'autres secteurs, comme le commerce de gros (+ 24 %) ou le transport routier de marchandises (+ 22 %).

Dans la tourmente, les PME défaillantes ont, pour certaines, encore de l'espoir : « 55 % sont placées en redressement », ce qui leur permet de poursuivre l'activité avant de présenter un plan de désendettement ou un repreneur. Les perspectives sont, en revanche, plus fermées pour les entreprises de moins de 10 salariés, « 69 % étant immédiatement liquidées ». Symptômes persistants

La répartition géographique des défaillances est naturellement corrélée aux bassins d'activité. L'Île-de-France enregistre le plus grand nombre de défaillances (2.656), mais elles progressent plus vite en Rhône-Alpes (+ 16 %). Crise ou pas, les sociétés souffrent de symptômes persistants : « Un quart des défaillances sont dues à des retards de paiements et un tiers des sociétés défaillantes n'avaient déjà plus de fonds propres avant le début de la crise », remarque Altares.

Les Echos 13 octobre 2009

### **Crise : les Français ne voient pas le bout du tunnel**

Pour 60 % des personnes interrogées par BVA pour « Les Echos », France Info et Absolu, « le plus dur est à venir ». Une majorité de salariés du privé dit avoir durement ressenti les effets de la crise. Et peu de Français perçoivent pour le moment une amélioration dans leur vie de tous les jours.

Tout devrait concourir à un regain d'optimisme : l'activité a cessé de se dégrader depuis le printemps si l'on se fie aux statistiques ; les signes de redémarrage de l'activité se multiplient, notamment dans l'industrie ; les économistes annoncent une reprise en 2010 et le CAC 40 a atteint hier son plus haut niveau de l'année. Mais rien n'y fait, les Français ne parviennent pas à se départir de leur pessimisme. Une large majorité d'entre eux ne croit pas à une prochaine sortie de crise, selon le baromètre mensuel BVA pour « Les Echos », France Info et Absolu, un réseau de cabinets indépendants d'audit et de conseil. A la question « Pensez-vous que la France va bientôt sortir de la crise économique ou au contraire que le plus dur reste à venir ? », ils sont 60 % à répondre que « le plus dur est à venir ».

Les Français ont « senti la crise passer » dans leurs entreprises et surtout ne ressentent pour le moment aucune amélioration dans leur vie de tous les jours, explique Gaël Sliman, le directeur général adjoint de BVA. Près des deux tiers (64 %) des salariés ont vu mettre en place des politiques de réduction des coûts, six sur dix (59 %) un gel ou une limitation des hausses de salaire et des primes et un sur deux (51 %) un arrêt des embauches et des investissements prévus, indique le sondage.

Plus traumatisant encore, un tiers des employés du privé interrogés par BVA (32 %) déclarent avoir été confrontés dans leur société à un plan social ou à des licenciements et un quart (26 %) à du chômage partiel ou des cessations temporaires d'activité.

Le pouvoir d'achat, qui avait été l'un des grands thèmes de la dernière campagne présidentielle, a, aussi, trinqué.

Près d'un tiers des sondés (30 %) disent avoir vu le revenu de leur foyer diminuer depuis un an, quand 59 % estiment qu'il n'a pas changé. Le chômage continue de grimper

Cette impression désagréable est probablement renforcée par le fait que les banques n'ont pas rouvert les vannes du crédit, pour près de deux tiers des Français, contrairement aux engagements qu'elles avaient pris vis-à-vis des pouvoirs publics.

Si les signaux de reprise s'accumulent, « les raisons de vraiment retrouver confiance se font rares pour le moment », souligne Gaël Sliman. Le chômage continue de grimper, le gel des salaires reste de rigueur dans de très nombreuses entreprises et les projets d'investissement, dans le privé, ne sont pas encore de retour. « S'ils ont relativement moins souffert de la crise que les Britanniques et les Américains, les Français se montrent plus pessimistes pour l'avenir dans les enquêtes d'opinion », constate le directeur général adjoint de BVA.

Un état d'esprit qui n'a pas échappé au gouvernement et à Nicolas Sarkozy. Les ministres et le chef de l'Etat ne cessent de le répéter depuis des semaines : tant que le chômage n'aura pas entamé sa décrue, les Français n'auront pas l'impression d'être sortis du tunnel. Le baromètre BVA en apporte une cinglante confirmation.

Les Echos 14 octobre 2009

### **CGC : Van Craeynest en passe de sauver sa place**

Nouveau rebondissement dans la crise interne de la CGC : après avoir sérieusement envisagé de pousser vers la sortie l'actuel président de la centrale des cadres, Bernard Van Craeynest, la fédération métallurgie, très divisée sur la stratégie future de la confédération et menacée d'implosion, s'est résolue à chercher un compromis. Comme l'a révélé hier « Le Figaro », son bureau, qui auditionnera Bernard Van Craeynest demain, a rédigé un « contrat d'engagement pour l'avenir de la CGC » et formulé un marché limpide : si « BVC » veut être investi par sa fédération d'origine et pouvoir ainsi briguer un second mandat, il devra accepter de signer cette feuille de route. Ce qu'il fera très probablement - faute d'autres choix - et devrait confirmer dès demain. Vers une liste « alternative »

Sur le fond, ce « contrat » tente de trouver un point d'équilibre entre les deux approches qui déchirent la CGC depuis la réforme de la représentativité de 2008. D'une part, il fixe mission, jusqu'en 2013, de « conforter notre position de leader en tant que syndicat de l'encadrement », ce qui valide la position des opposants à la transformation en syndicat généraliste prônée par Bernard Van Craeynest.

Mais, de l'autre, il recommande, en vue de l'après-2013, quand les nouvelles règles de la représentativité s'appliqueront pleinement et ne protégeront plus la CGC, de « poursuivre, en parallèle, les démarches visant à préparer une alternative crédible au modèle bipolaire CGT-CFDT », via des rapprochements avec d'autres centrales.

En ménageant la chèvre et le chou, cette approche ne fait guère avancer le débat sur l'avenir de la centrale, reporté au congrès de février. Si le soutien de la puissante fédération métallurgie constituerait un atout maître pour Bernard Van Craeynest en vue de sa réélection, ses opposants ne déposent pas les armes. Sous l'impulsion de Philippe Jaeger, président de la fédération chimie, une liste « alternative » se prépare, confirme ce dernier.

Les Echos 14 octobre 2009

### **Polémique sur les indicateurs de la pauvreté**

Martin Hirsch voit certains signes « encourageants » dans l'évolution de la pauvreté, selon une batterie d'indicateurs réunis dans un rapport obtenu par l'AFP.

Le haut-commissaire aux Solidarités actives présente aujourd'hui en Conseil des ministres ce « tableau de bord » de mesure de la pauvreté. Selon la synthèse du rapport, « les principaux indicateurs de pauvreté monétaire [en fonction du revenu, NDLR] font apparaître une évolution encourageante mais contrastée en 2007 », année des dernières statistiques. Le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a reculé de 13,1 % en 2006 à 12,5 % en 2007, en prenant comme référence le seuil de pauvreté à son niveau de 2006, soit 880 euros par mois. Mais le fait de prendre cette référence est largement contesté, notamment par ATD Quart Monde. La FNARS (fédération d'associations) invite à s'intéresser au taux de pauvreté relatif, calculé selon un seuil de pauvreté médian recalculé chaque année (910 euros en 2007). Ce taux se situe à 13,4 % en 2007 contre 13,1 % en 2006.

Le Figaro 14 octobre 2009

### **La loi formation pro bouclée**

Elle sera opérationnelle début 2010.

Le Sénat votera définitivement cet après-midi la loi sur la formation professionnelle, transposition d'un accord signé il y a neuf mois par tous les partenaires sociaux, CGT compris. Cette réforme vise à réorienter 900 millions d'euros (sur 5,7 milliards collectés dans les entreprises) pour former chaque année « 500 000 salariés peu ou pas qualifiés et 200 000 demandeurs d'emploi » supplémentaires. Elle crée une « portabilité » qui permettra à un salarié licencié d'utiliser ses heures de formation pendant sa période de chômage ou chez son nouvel employeur. Et établit un droit à l'information et à l'orientation des salariés et des chômeurs. Cette loi oblige enfin les organismes collecteurs (OPCA) - qui seront soumis à plus de contrôles - à se regrouper pour passer, d'ici à 2011, d'une centaine à une quinzaine.

Le gouvernement compte créer d'ici à janvier le fonds instauré par la loi pour former les nouveaux publics jugés prioritaires. « Mon objectif est que les gens voient rapidement les changements sur le terrain et que des actions soient identifiées dès le premier trimestre 2010, explique Laurent Wauquiez, le secrétaire d'État à l'Emploi. C'est un calendrier court mais tenable. » Pour respecter les délais, ses services vont identifier dans les jours qui viennent, en concertation avec les partenaires sociaux, « les décrets d'application prioritaires à publier » parmi les 25 qui doivent l'être avant la fin de l'année.

« Convention cadre »

Dans le même temps, syndicats et patronat vont fixer dans les branches professionnelles le montant des ressources à transférer à ce fonds, qu'ils géreront, et cibler par secteur d'activité les publics prioritaires. Enfin l'État va négocier une « convention cadre » avec le fonds pour définir ses objectifs et son fonctionnement.

Laurent Wauquiez réunira avant fin octobre les négociateurs de l'accord et les parlementaires en pointe sur ce dossier pour tenter de mieux coordonner à l'avenir démocraties sociale et parlementaire. « On doit trouver comment mieux concilier les axes d'équilibre définis par les partenaires sociaux dans un accord et la liberté d'amendement des Parlementaires », explique le secrétaire d'État à l'Emploi, qui a eu bien du mal à rapprocher les positions après les nombreuses modifications au texte effectuées par les sénateurs. La version finale du texte est revenue sur la plupart de ces amendements.

14

Nouvel Obs

### **Taxe professionnelle : des députés UMP "réécrivent" le texte**

Des députés UMP vont défendre un amendement qui "réécrit" l'article du projet de loi de finances 2010 sur la réforme de la taxe professionnelle, examiné en commission à l'Assemblée ce mercredi.

Des députés UMP vont défendre un amendement qui "réécrit" l'article du projet de loi de finances 2010 sur la réforme de la taxe professionnelle, mercredi 14 octobre en commission à l'Assemblée, a annoncé un des auteurs, Marc Laffineur. L'amendement UMP "réécrit l'article 2 du projet de loi de finances initial", intitulé "suppression de la taxe professionnelle", a indiqué Marc Laffineur. Il s'agit d'attribuer "une partie du nouvelle impôt à la commune et l'intercommunalité", a-t-il ajouté. "Le gouvernement le mettait uniquement comme ressources aux départements et aux régions. Nous en mettons une partie - 20% à peu près - au bénéfice de la commune et de l'intercommunalité", a précisé Marc Laffineur, après avoir été reçu à Matignon par le Premier ministre sur la question de la taxe professionnelle. La suppression de la taxe professionnelle, qui était versée par les entreprises, a été annoncée par Nicolas Sarkozy le 5 février.

Contribution économique territoriale

Principale source de financement des collectivités locales, la taxe va être remplacée par une contribution économique territoriale (CET) composée d'une cotisation locale d'activité (CLA) et d'une cotisation complémentaire sur une fraction de la valeur ajoutée. La proposition de Marc Laffineur, également défendue par le rapporteur général du Budget Gilles Carrez (UMP), portait sur cette cotisation complémentaire. Quant à la CLA, elle est "basée sur les valeurs locatives foncières ce qui existe actuellement", a précisé Marc Laffineur. Les députés examineront mercredi en commission la partie recette du projet de loi de finances 2010 qui comprend deux volets très importants : l'instauration de la taxe carbone et la suppression de la taxe professionnelle. Marc Laffineur a rappelé qu'il soutenait la réforme de la taxe professionnelle car "des entreprises font faire des milliards d'économies dès 2010". La réforme de la taxe professionnelle (TP), qui ne touchera plus les investissements, va se traduire par des allègements d'impôts de 11,7 milliards d'euros pour les entreprises en 2010 et modifier le financement des collectivités.

La Tribune 15 octobre 2009

## **Larcher veut que les syndicats contribuent à la loi**

Ils sont souvent court-circuités lors du vote des lois sociales. Le président du Sénat veut les remettre dans le jeu.

La réforme de la Constitution, votée en 2008, a chamboulé un certain nombre de pratiques prévues par la loi. Comme l'obligation, édictée par un texte du 31 janvier 2007, d'une concertation préalable avec les partenaires sociaux pour tout projet de réforme envisagé par le gouvernement qui porte sur les relations du travail, l'emploi et la formation et qui relève du champ de la négociation nationale. Depuis un an, beaucoup de syndicalistes se sont, en effet, émus de voir ce texte contourné, via des propositions de loi d'initiative parlementaire (PPL), parfois téléguidées par le gouvernement comme ce fut le cas sur le travail le dimanche.

15

les grandes lignes

Invité hier de l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), Gérard Larcher, élu voilà un an président du Sénat, a dévoilé les grandes lignes de son projet de réforme pour éviter les « PPL de confort » ou les « PPL pour autrui ». Saisi sur le sujet ? comme son homologue de l'Assemblée ? par le Premier ministre, Gérard Larcher proposera le schéma suivant à Matignon dans les prochains jours : toute PPL sera soumise à la conférence des présidents du Sénat, qui décidera si elle est ou non recevable et quelle commission sera concernée. « Elle sera ensuite transmise aux partenaires sociaux qui auront quinze jours pour dire s'ils souhaitent négocier », précise Gérard Larcher.

Si négociation il y a, celle-ci devrait durer trois mois. Quelle que soit l'issue de la négociation ? accord national interprofessionnel ou relevé de conclusions ?, elle sera prise en compte par les parlementaires. Sauf « urgence sociale » qui justifierait de court-circuiter les partenaires sociaux ?

Libération 15 octobre 2009

## **Ecosyndicaliste**

C'est le nouveau vocable sous lequel se retrouvent désormais écologistes et syndicalistes, et inversement. Après son succès aux élections européennes en juin -16,28% des voix-, le rassemblement Europe Écologie fait des petits dans le monde du travail. Plus de 200 militants syndicaux issus de différentes confédérations (CFDT, CGT, CNT, Confédération paysanne, Force ouvrière, FSU, SUD, Unsa) ont signé à titre personnel l'appel des « ecosyndicalistes » (Ecosyndicalistes@grnail.com). Objectif : « Favoriser L'émergence d'un pôle écolo-syndicaliste afin de montrer que L'écologie n'est pas qu'un truc de bobos voulant faire un accord avec le Modem, mais que des cadres syndicaux sont intéressés par les solutions écologiques à la crise économique », explique Patrick Farbiaz, des Verts. Un réseau désireux de donner un coup de .vieux aux syndicalistes révolutionnaires ou productivistes de la gauche de gauche.

## Larcher veut que les syndicats contribuent à la loi

Ils sont souvent court-circuités lors du vote des lois sociales. Le président du Sénat veut les remettre dans le jeu.

La réforme de la Constitution, votée en 2008, a chamboulé un certain nombre de pratiques prévues par la loi. Comme l'obligation, édictée par un texte du 31 janvier 2007, d'une concertation préalable avec les partenaires sociaux pour tout projet de réforme envisagé par le gouvernement qui porte sur les relations du travail, l'emploi et la formation et qui relève du champ de la négociation nationale. Depuis un an, beaucoup de syndicalistes se sont, en effet, émus de voir ce texte contourné, via des propositions de loi d'initiative parlementaire (PPL), parfois téléguidées par le gouvernement comme ce fut le cas sur le travail le dimanche.

16

les grandes lignes

Invité hier de l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), Gérard Larcher, élu voilà un an président du Sénat, a dévoilé les grandes lignes de son projet de réforme pour éviter les « PPL de confort » ou les « PPL pour autrui ». Saisi sur le sujet ? comme son homologue de l'Assemblée ? par le Premier ministre, Gérard Larcher proposera le schéma suivant à Matignon dans les prochains jours : toute PPL sera soumise à la conférence des présidents du Sénat, qui décidera si elle est ou non recevable et quelle commission sera concernée. « Elle sera ensuite transmise aux partenaires sociaux qui auront quinze jours pour dire s'ils souhaitent négocier », précise Gérard Larcher.

Si négociation il y a, celle-ci devrait durer trois mois. Quelle que soit l'issue de la négociation ? accord national interprofessionnel ou relevé de conclusions ?, elle sera prise en compte par les parlementaires. Sauf « urgence sociale » qui justifierait de court-circuiter les partenaires sociaux ?

AFP 15 octobre 2009

## Les intentions d'embauche en CDI en hausse de 5,2% au troisième trimestre, selon l'ACOSS

Les intentions d'embauche en CDI au troisième trimestre 2009 ont connu une hausse de 5,2%, selon les données diffusées mercredi par l'ACOSS, "après trois trimestres de baisse". Lire la suite l'article

Durant le troisième trimestre 2009, le nombre total d'intentions d'embauche hors intérim a progressé de 2,6%, contre 1,5% au deuxième trimestre, selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS).

"Cette hausse est principalement due à la progression des intentions d'embauche en CDD de moins d'un mois (+2,5%) et à la forte reprise des CDI (+5,2% après trois trimestres de baisse)", précise l'ACOSS. Les intentions d'embauche en CDD de plus d'un mois progressent elles de 1,2% au troisième trimestre 2009.

L'ACOSS note toutefois que les intentions d'embauche en contrat de plus de un mois (CDI, et CDD de plus d'un mois) baissent de 12,8% sur un an. Pour les seuls CDI, la baisse sur un an est de 20,9%.

La Tribune 15 octobre 2009

### **Les chambres de commerce investies sur l'emploi des seniors**

Elles expérimentent, avec Vigeo, un soutien aux PME pour la mise en place des plans seniors.

Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'Emploi, et Jean-François Bernardin, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), ont annoncé hier la conclusion d'une convention destinée à mettre en œuvre une démarche expérimentale d'accompagnement du plan seniors. Sont ici visées une trentaine d'entreprises volontaires, qui, installées dans trois régions (Auvergne, Haute-Normandie et Rhône-Alpes), seront aidées par les chambres de commerce et Vigeo, agence d'audit en responsabilité sociale auprès des grandes entreprises, à établir des plans seniors. Une action destinée aux entreprises de 50 à 300 salariés, qui ont deux mois et demi pour réagir.

En effet, à partir du 1er janvier 2010, les entreprises comptant au moins 50 salariés doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors. À défaut, elles verseront une pénalité égale à 1 % de leur masse salariale. « Notre objectif, c'est zéro pénalité en 2010 [?]. 2010 c'est électrochoc, les entreprises doivent se préoccuper des seniors. Ensuite, on travaillera plus finement sur l'amélioration qualitative des plans et accords », a expliqué hier Laurent Wauquiez, qui a indiqué qu'à ce jour, quatre branches professionnelles (sur les 158 comptant plus de 5.000 salariés) avaient conclu un accord sur les seniors, et que 33 branches (représentant 7,7 millions de salariés) étaient en cours de négociation.

formulaire payant

L'ACFCI, avec notamment l'appui de Vigeo, présentera le 17 décembre une analyse des diagnostics réalisés auprès des PME en vue de proposer des bonnes pratiques. Et pour les entreprises retardataires qui ne savent toujours pas comment se mettre en conformité avec la loi, les éditions Francis Lefebvre viennent de mettre en ligne un formulaire payant de six pages, enrichi de nombreuses aides à la décision et reprenant tous les éléments à intégrer pour respecter cette nouvelle mesure. I. M.

A partir du 1er janvier 2010, les entreprises devront être couvertes par un accord ou un plan d'action.

Les échos 12 octobre 2009

### **Plus d'un milliard d'hommes souffrent de la faim dans le monde**

Aujourd'hui, s'ouvre à Rome, au siège de la FAO, une semaine mondiale de l'alimentation qui doit préparer le sommet alimentaire du 16 novembre. Le but : créer un « partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ».

A peine plus d'un an après les émeutes de la faim et quelques mois après le sommet du G8 de L'Aquila, qui a promis de consacrer 20 milliards de dollars sur trois ans à la lutte contre la faim dans le monde, la sécurité alimentaire revient sur le devant de la scène. Aujourd'hui et demain se tient à Rome, sous l'égide de la FAO, l'agence onusienne pour l'agriculture et l'alimentation, un forum d'experts de haut niveau qui se demandera comment nourrir 9,1 milliards de personnes en 2050.

Ceci pour préparer le sommet alimentaire mondial du 16 novembre prochain. Les enjeux sont très lourds : plus d'un milliard de personnes - 1 personne sur 6 - souffrent de la faim et la courbe qui déclinait depuis plus de vingt ans s'est inversée en 2005.

Fait encourageant, il y a désormais consensus sur les causes de cette dégradation. Elle ne résulte pas seulement de la flambée en 2007 et 2008 des prix des matières premières ni de la crise financière mondiale, mais aussi et surtout du tarissement depuis vingt-cinq ans des investissements agricoles dans les pays en développement. Dans les années 1980, l'agriculture représentait 17 % de l'aide publique au développement contre 3 % actuellement. Aujourd'hui, l'échec est patent : les promesses répétées des pays industrialisés et les ambitieux objectifs du millénaire sont restés sans effet ou presque. Dès lors est née l'idée du « partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire », proposé par la France en juin 2008, qui devrait être lancé au sommet alimentaire du 16 novembre prochain. *« Il n'existe aucune gouvernance mondiale dans ce domaine. L'objectif de ce partenariat est de créer une cohérence entre les politiques et entre institutions internationales pour mener des actions efficaces »*, explique Ambroise Mazal, du CCFD-Terre solidaire (voir ci-dessous). Ce partenariat doit reposer sur trois piliers : politique, expertise et financier. En ce qui concerne le deuxième, il s'agit de constituer un groupe d'experts permanents, un peu sur le modèle du Giec pour le climat.

### **Secouer l'inertie générale**

Cela dit, la partie est loin d'être gagnée, tant les réticences sont nombreuses. Le directeur général de la FAO, Jacques Diouf, s'est aussitôt insurgé à la perspective de ne plus être au centre du système. Il a d'ailleurs obtenu que le volet politique ne lui échappe pas tout à fait puisque celui-ci devrait se construire à partir du « comité de sécurité alimentaire », une instance de la FAO qui doit, mercredi prochain, lors de son assemblée annuelle, se réformer en ce sens. L'objectif est, pour dégager une ligne de conduite cohérente, d'y faire siéger des représentants des Etats, des institutions internationales, mais aussi de la société civile, même si ce dernier point fait toujours débat.

Le volet financier - censé recueillir l'aide et l'affecter à différents types d'investissements - est lui aussi très polémique. D'abord allergiques à ce projet, les Etats-Unis ont proposé de confier ce rôle à la Banque mondiale. Inacceptable du point de vue des ONG. Côté français, on suggère d'utiliser le Fonds international de développement de l'agriculture (Fida), autre institution romaine, sans soulever d'enthousiasme. Une chose est sûre, cette initiative est une occasion précieuse de secouer l'inertie générale. Si le manque de volontarisme politique ne transforme pas une fois de plus ce sommet en bal des hypocrites.

« L'euro va payer durablement la faiblesse du dollar »

### **Le dollar va-t-il rester durablement faible ?**

Oui, j'en suis convaincu. L'épisode d'appréciation du dollar au plus fort de la crise s'expliquait par le statut spécifique du billet vert. Les obligations d'Etat américaines sont considérées comme les actifs les plus sûrs et les plus liquides au monde. Quand les investisseurs, fuyant le risque, ont cherché des liquidités, ils se sont rués sur le dollar. Mais cet épisode est révolu. Les « fondamentaux » de l'économie américaine ont repris le dessus et penchent clairement en faveur d'un dollar faible. L'apurement du surendettement des ménages, en particulier, va durer des années, et la montée du taux d'épargne pèsera sur la consommation, donc sur la *croissance*.

*La BCE est-elle vraiment inquiète de l'appréciation de l'euro ?*

J'ai senti une certaine inquiétude dans les propos de son président, Jean-Claude Trichet, jeudi, à l'issue de la réunion du Conseil des gouverneurs. Peut-être cette nervosité est-elle davantage liée à la rapidité de la baisse du dollar qu'à la baisse elle-même ou au niveau des devises. Mais je pense que l'inquiétude touche aussi les Etats-Unis. Les autorités américaines ne veulent à aucun prix d'une crise de confiance dans le dollar, qui les obligerait à relever les taux d'intérêt. Or les débats qui s'intensifient sur la fin du rôle du dollar comme monnaie de réserve dominante les préoccupent, même s'ils savent bien qu'à terme le statut du dollar sera de plus en plus concurrencé par l'euro, puis par le yuan.

19

*Les monnaies asiatiques restent cependant faibles. Pourquoi ?*

A l'opposé du dollar, elles devraient s'apprécier, car c'est en Asie que les perspectives de croissance sont les plus fortes : grâce à la vigueur de son économie au cours de la crise, la Chine a gagné quatre ans dans son processus de rattrapage des pays industrialisés. Si le yuan ne s'apprécie pas comme il le devrait, c'est qu'il n'est pas convertible. C'est une question de temps cependant. Les dirigeants chinois ont déclaré qu'en 2020 la place de Shanghai sera en concurrence avec Londres et New York ! Il faut les prendre au sérieux. L'avenir est à une très forte appréciation du yuan, à l'image du deutsche Mark dans l'après-guerre. Mais cela ne peut se faire que progressivement : pour l'instant, le sous-développement du marché chinois des capitaux interdit la convertibilité de la monnaie. A mesure que le marché de la dette publique se développera, la Chine rendra plus autonome sa politique monétaire et de change. D'ici là, l'euro risque de payer la faiblesse du dollar.

*Y compris lorsque l'économie américaine va redémarrer ?*

Cela dépendra du rythme respectif de reprise des économies européenne et américaine. Personne ne sait aujourd'hui qui, de la Réserve fédérale ou de la Banque centrale européenne, va tirer la première, autrement dit laquelle des deux relèvera avant l'autre ses taux d'intérêt. Si c'est la **BCE**, l'euro pourrait monter jusqu'à 1,60 ou 1,70 dollar. On doit d'ailleurs s'attendre à une certaine volatilité des marchés durant cette période d'incertitude sur la reprise, selon les déclarations des uns et des autres.

*L'euro fort peut-il alors mettre en péril la reprise ?*

C'est un obstacle, oui, mais l'impact des changes varie selon les pays. Les plus touchés sont ceux qui exportent beaucoup en dehors de la zone euro, ce qui est plus le cas de l'Allemagne que de la France, par exemple. Cela dépend aussi de la spécialisation des économies et de la capacité de leurs entreprises à vendre des produits peu sensibles aux prix. Autrement dit, le bouclier numéro un contre un euro fort, c'est l'innovation.

### **Les gagnants et les perdants de la chute du dollar**

L'irrésistible glissade du dollar ne favorise pas seulement les Etats-Unis. La Chine et les exportateurs de pétrole font aussi au moins partiellement partie des gagnants au jeu du marché des changes. La partie est plus ardue pour la zone euro.

### **I Les Etats-Unis profitent de l'aubaine... pour le moment**

A cette phase de reprise, la faiblesse du dollar bénéficie forcément à l'économie américaine et l'aide à renouer avec la croissance, puisqu'elle renforce la compétitivité des entreprises à l'international. Or les exportations de biens et services, qui représentent 11 % du PIB, jouent un rôle d'entraînement important.

D'autre part, la dégringolade du billet vert devrait en théorie alléger la dette abyssale des Etats-Unis, dont le déficit budgétaire a explosé depuis la crise et devrait dépasser 12 % du PIB en 2009-2010 et dont le déficit extérieur reste considérable. Néanmoins, le principal créancier de la première économie du monde étant la Chine, l'effet est neutralisé.

« *Le principal danger d'un dollar faible résiderait dans le risque d'une reprise de l'inflation, souligne Jean-Marc Lucas, économiste chez BNP Paribas. Or, il existe un consensus chez les économistes pour estimer ce risque très limité en 2009, 2010 et même 2011. Et une majorité au sein de la Fed défend la même thèse.* » L'urgence aujourd'hui serait plutôt d'éviter une déflation.

La hausse des prix à la consommation a d'ailleurs ralenti en septembre, à 0,2 % par rapport à août, après une hausse de 0,4 % le mois précédent, selon les chiffres publiés hier. En glissement annuel depuis mars dernier, les prix restent donc orientés à la baisse, à 1,3 %. On est donc encore bien loin de l'objectif de la banque centrale, qui juge souhaitable une hausse des prix comprise entre 1,7 % et 2 %, et n'est donc pas près de relever ses taux, aujourd'hui proches de zéro. Ce scénario d'une inflation limitée pourrait en revanche être démenti si le prix du pétrole bondissait fortement.

### **I La Chine bénéficie d'un lien favorable avec le dollar**

Pour avoir remis en vigueur le lien fixe entre sa monnaie et le dollar, la Chine bénéficie aujourd'hui d'une force de frappe considérable sur son marché extérieur. De quoi lui permettre d'asseoir sa suprématie commerciale (lire ci-contre).

### **I Les pétroliers gagnent d'un côté ce qu'ils perdent de l'autre**

Payés en dollars, les pays exportateurs de pétrole voient donc actuellement leurs recettes reculer. Du moins en théorie. En fait, ce phénomène est compensé par la hausse des cours du pétrole, à 75 dollars le baril, hausse motivée par la fin annoncée de la récession ainsi que par la chute du dollar justement. En effet, les exportateurs ont naturellement tendance à relever leur prix pour contrecarrer la faiblesse de leur devise de facturation. Les revenus des monarchies arabes du Golfe, de l'Iran, de la Russie ou du Venezuela sont bien meilleurs aujourd'hui, avec un baril à 75 dollars et un billet vert à 0,66 euro, qu'en décembre dernier où le dollar valait, certes, 0,8 euro mais où le baril était coté seulement 30 dollars. Leur pouvoir d'achat pour importer des biens européens a donc tout simplement doublé en dix mois. Quant aux avoirs de ces pays, généralement placés en majorité aux Etats-Unis, ils ont, depuis le creux de la crise en mars dernier, largement gagné sur le terrain boursier ce qu'ils ont perdu du fait d'être libellés en dollars.

### **I L'Espagne et l'Allemagne limitent la casse**

Tous les pays de la zone euro ne sont pas logés à la même enseigne. Pour certains, comme l'Espagne, la composante du commerce extérieur dans la croissance est limitée. C'est d'abord la demande interne qui, jusqu'à la crise, soutenait la dynamique espagnole. Dans ce genre de scénario, la hausse de la devise européenne présente surtout un avantage : elle se traduit par une baisse de la valeur des importations, et agit donc en soutien du pouvoir d'achat. Ce soutien, valable partout en zone euro, « *est loin d'être négligeable au moment où le chômage et le prix du pétrole augmentent* », note Véronique Riches-Flores, qui dirige les études économiques à la Société Générale. Enfin, parmi les exportateurs européens, certains ont fait la preuve, jusqu'à présent, de leur résistance aux fluctuations monétaires. Le cas emblématique est celui de l'Allemagne, spécialisée dans les machines-outils et les produits haut de gamme, et par conséquent moins dépendante du « facteur prix ». De même, un pays comme la Slovaquie, dont les productions automobiles sont liées à l'industrie allemande, positionnée sur un créneau haut de gamme (Audi, Porsche Cayenne), ne semble pas dans une situation trop critique.

## I L'Europe du Sud souffre

Nombre de pays européens, en revanche, souffrent d'un mauvais positionnement à l'export. « *On peut citer la Slovénie, mais aussi l'Europe du Sud* », résume Juan-Carlos Rodado, chez **Natixis**. Leur défaut est principalement d'être restés sur des productions relativement bas de gamme, et de n'avoir pas de véritable spécialisation productive. Pour eux, le prix à l'export est un facteur déterminant, « *surtout dans une période où la demande mondiale s'est raréfiée* », note Giovanni Ajassa, qui dirige, à Rome, les études économiques de BNL (Groupe BNP Paribas). Concurrence accrue et prix en hausse : le cocktail n'est pas bon, et l'économiste avoue être également inquiet pour l'Italie. « *Certes, les entreprises italiennes ont cherché à monter en gamme au cours des dix dernières années, mais l'industrie manufacturière reste déterminante en Italie, et beaucoup de productions sont de plus en plus concurrencées par des pays comme la Chine ou la Corée du Sud* », justifie-t-il. La France peut, dans une moindre mesure, entrer dans cette catégorie

